



Évaluation des écoles doctorales

ÉCOLE DOCTORALE N° 618  
Euclide

La Rochelle Université

---

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021**  
VAGUE B

Rapport publié le 08/12/2021

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Serge Potier, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

## Membres du comité d'experts

**Président :** M. Serge Potier, Université de Strasbourg

**Expert(e)s :**  
M. Jean-Arthur Amalian, Aix-Marseille Université  
M. Michel Durampart, Université de Toulon  
M. Éric Gasparini, Aix-Marseille Université  
Mme Françoise Paladian, Université Clermont Auvergne

**Conseillère scientifique représentante du Hcéres :**

Mme Marie-Laure Cicile-Delfosse

## ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2020-2021 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN MARS 2021 ET D'ENTRETIENS EN VISIOCONFÉRENCE EN JUIN 2021

En raison du contexte sanitaire (Covid-19), la visite s'est déroulée en distanciel en respectant le processus de l'évaluation initialement prévu.

### Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale n°618 *Euclide*, pluridisciplinaire, est l'unique ED de l'Université de La Rochelle (LRU) dont elle constitue une brique importante dans le large projet de restructuration de l'établissement portant sur son organisation interne, celle de la recherche et de l'enseignement, et son positionnement national, international et régional. Ce dernier s'est concrétisé fin 2017 par un regroupement des établissements de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'école doctorale *Euclide* est issue de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de six écoles doctorales existantes co-accréditées avec les établissements de l'ancien pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Limousin-Poitou-Charentes (ComUE Léonard de Vinci LDV) : Droit et science politique Pierre Couvrat (DSP) ; Sciences et ingénierie de l'information, mathématiques (S2IM) ; Sciences et ingénierie en matériaux, mécanique, énergétique et aéronautique (SIMMEA) ; Sciences pour l'environnement Gay Lussac ; Lettres, pensée, arts et histoire (LPAH) ; Sociétés et organisations (SORG). Elle recouvre les domaines Sciences et technologies (ST), Sciences de la vie et de l'environnement (SVE) et Sciences humaines et sociales (SHS).

L'ED *Euclide* accueille 250 doctorants et dispose d'un potentiel de 260 chercheurs et enseignants-chercheurs dont 143 titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR). Elle s'appuie sur un environnement scientifique constitué de neuf unités de recherche (UR). Trois sont associées au CNRS : le Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC), le Laboratoire de sciences pour l'ingénieur de l'environnement (LaSIE), Littoral, environnement et sociétés (LIENSs). Six équipes d'accueil (EA) sont également rattachées à l'ED : le Centre de recherche en sciences de gestion (CEREGE), le Centre d'études internationales sur la romanité (CEIR), le Centre d'études juridiques et politiques (CEJEP), le Laboratoire informatique, images et interaction (L3I), Mathématique, image et applications (MIA) et une équipe de l'IFREMER, le Laboratoire de génétique et pathologie des mollusques marins (LGPM).

### Synthèse de l'évaluation

#### Appréciation par critère

##### Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

La gouvernance de l'ED *Euclide* a été mise en place en tenant compte de la représentation des domaines scientifiques que couvraient les six ED initiales : Sciences de l'ingénieur, Droit, Sciences de l'environnement, Mathématiques-informatique, Sciences de gestion, Lettres et sciences humaines.

L'ED est dirigée par un binôme directeur (STS) - directeur adjoint (SHS), assistés d'un bureau constitué des responsables des six domaines scientifiques appelés référents scientifiques et d'un responsable du pôle des activités transversales soit sept membres auquel s'ajoute un invité permanent, le responsable de la direction de la recherche, du partenariat et de l'innovation (DRPI) de LRU. Le bureau se réunit toutes les trois à quatre semaines pour traiter les affaires courantes de l'ED et préparer les ordres du jour et propositions pour le conseil d'ED.

Conformément à l'arrêté du 25 mai 2016, un conseil d'ED constitué de 20 membres a été mis en place. Il est constitué des sept membres du bureau, trois représentants des UR, deux représentants des personnels administratifs et techniques, quatre doctorants élus (deux SHS et deux STS) et quatre représentants du monde économique et social. Il se réunit au minimum trois fois par an, rythme annuel qui devrait pouvoir être plus soutenu à l'avenir. Les référents scientifiques assurent la représentation des UR et le suivi des doctorants de leur domaine dans le bureau et le conseil et sont le lien entre l'ED et ses différents acteurs.

L'ED a établi, en complément de la charte des thèses, un règlement des études doctorales contenant les modalités de recrutement, de l'inscription, de la formation d'accompagnement, de la soutenance de thèse, de l'encadrement, de l'internationalisation, du suivi des doctorants incluant le comité de suivi individuel (CSI). Il gagnerait à être complété par les procédures de médiation, de gestion des conflits et d'attribution des contrats doctoraux d'établissement (CDE) et contrats des collectivités locales et territoriales.

La gouvernance adoptée permet de fédérer l'ED dans le respect des différentes disciplines scientifiques et de veiller à l'équité de traitements de tous les doctorants.

Les moyens humains et financiers mis à disposition par l'établissement sont importants. L'ED dispose de deux gestionnaires à plein temps chargés des tâches administratives et financières et des contacts avec les doctorants. Elle dispose également de 63 000 euros annuels, dont 35 000 pour le fonctionnement (dont la journée de rentrée, le colloque des doctorants, une aide sur demande des doctorants pour la soutenance de thèse de 600 à 800 euros et une autre pour le suivi des formations complémentaires du même montant), 10 000 pour l'offre de formation et 18 000 pour la mobilité internationale ou de terrain des doctorants. Pour ces 2 rubriques, la participation des moyens des UR est sollicitée en plus et peut atteindre 50 %.

Les locaux actuels se résument au bureau des gestionnaires mais le prochain plan quinquennal inclut la mise à disposition de locaux plus spacieux.

La convention de formation n'a pas encore été formellement mise en place et devra l'être impérativement et rapidement pour que l'ED soit en conformité avec l'arrêté du 25 mai 2016.

Le site internet de LRU présente, dans sa rubrique doctorat en version française, l'ED Euclide ainsi que la définition du doctorant, les règles de candidature, le parcours doctoral, les thèses en cotutelle et la liste complète et à jour des sujets de thèse proposés au financement par LRU et des soutenances. L'ED met à disposition des doctorants les documents réglementaires comme la charte du doctorat, le règlement des études doctorales, les documents pour le comité de suivi individuel (CSI) et le guide du doctorant mis à jour tous les ans et comprenant la plupart des informations que l'on trouve également sur le site de LRU. La version anglaise du site internet est beaucoup moins riche et le guide du doctorant n'a pas encore été rédigé en anglais. La communication interne repose sur le courriel adressé le plus souvent uniquement en français aux UR et aux doctorants (adresses délivrées par l'établissement). L'ensemble est un frein à l'identification de l'ED par les doctorants de langue étrangère.

La communication et l'installation dans des locaux adaptés sont donc encore en construction ; ce sera un des enjeux majeurs dans un proche avenir, dont la direction de l'établissement et celle de l'ED sont pleinement conscientes.

Le recrutement des doctorants apparaît clair et contrôlé par l'ED. Le règlement des études doctorales de l'ED Euclide prévoit qu'il soit soumis à un avis préalable du bureau pour ce qui concerne les critères d'adéquation des profils des candidats au projet de thèse, résultats de masters ou équivalent, financement de la thèse et respect du taux d'encadrement maximum des directeurs de thèse (DT). Les doctorants sont directement recrutés soit par les équipes soit selon une procédure particulière pilotée par LRU et l'ED Euclide pour les CDE financés par l'Établissement ou les collectivités locales et territoriales (Région Nouvelle-Aquitaine et Communauté d'agglomérations de La Rochelle). L'attribution des CDE est précédée d'une étape de sélection des sujets éligibles en accord avec la politique scientifique de LRU et pilotée par elle. Le processus est facilité par l'existence d'une seule ED à La Rochelle. À l'issue d'un large appel à propositions lancé par la DRPI aux UR, une sélection de sujets de thèse classés est proposée par les UR et l'ensemble est soumis à la Commission de la programmation scientifique (CPS) dont les membres sont les directions d'unité de recherche (DU), le bureau de l'ED, les directions de composante et des représentants de la Commission de la recherche de LRU (CR). Les potentielles directions de thèse (DT) sont auditionnées par la CPS pour attribution des contrats, qui propose à la CR une liste d'attribution. Celle-ci arbitre la distribution définitive aux UR. Parmi les critères retenus, il faut noter la prise en compte de la qualité de l'encadrement de l'unité de recherche incluant le devenir des docteurs. L'attribution de CDE dont les principes sont inclus dans le Règlement des études doctorales repose sur une commission d'audition par domaine scientifique constituée du responsable du domaine de l'ED, du DU concerné par le recrutement ou son représentant et du DT ou son représentant. Ce dernier choisit et convoque un maximum de cinq candidats présélectionnés. Après audition, chaque commission établit le classement et transmet le procès-verbal au secrétariat de l'ED, au service des ressources humaines de LRU et aux DT pour procéder au recrutement. Les sujets retenus sont publiés sur le site internet de l'université/doctorat et diffusés également par les DT et DU. Les sujets de thèse financés par les financements acquis par les équipes sont communiqués par les UR et les DT. Les inscriptions en thèse sont possibles durant toute l'année scolaire.

Tous les doctorants bénéficient d'un financement. Le niveau minimum de rétribution est fixé à 1 000 euros par mois. En juin 2020, la répartition des financements était de 47 % contrats ANR (Agence nationale de la recherche) et

partenariats publics, 16 % CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche) et partenaires privés, 16 % CDE et 20 % de doctorants salariés. L'ED est consciente de l'hétérogénéité de cette dernière catégorie ; elle estime à une trentaine les cas de doctorants aux revenus précaires, situation la plus souvent héritée des doctorats débutés avant la création d'Euclide, et est vigilante à cette question. Par ailleurs, depuis la création d'Euclide, la proportion de CDE augmente sensiblement et 13 contrats sont désormais accordés tous les ans par LRU. La proportion est donc plus autour de 20 à 25 % par année depuis la rentrée 2018 ce qui traduit un effort notable.

L'accueil des doctorants de première année s'opère sous forme d'une réunion de rentrée informative au cours de laquelle sont explicités le rôle et le fonctionnement de l'ED. À cette occasion l'École doctorale diffuse sous forme de clés USB les documents nécessaires à l'inscription et au suivi de la thèse et la charte du doctorat (non accessible sur le site internet), les éléments permettant le suivi des formations et les attestations faisant office de convention de formation non encore formalisée, le guide du doctorant, ainsi que le règlement des études doctorales incluant les règles du CSI.

Les UR sont très présentes dans l'ED qui leur confie la charge des recrutements des doctorants hors CDE. Elles participent aux processus de choix des sujets et des doctorants financés par l'établissement et les collectivités locales. Les UR jouent aussi un rôle important dans la proposition de formations complémentaires et la mobilité internationale des doctorants. Elles participent avec l'ED au co-financement de ses actions jusqu'à 50 %. Enfin, elles sont représentées et présentes dans le conseil.

Par ailleurs, l'ED s'inscrit dans une politique de collaboration avec l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) et son ED unique Montaigne Humanités tout en maintenant des liens avec les ED de l'ancien PRES Limousin-Poitou-Charentes dont les ED fondatrices d'Euclide faisaient partie. La politique scientifique de l'ED est en lien étroit avec celle de l'Établissement et de l'environnement local et régional. Elle est au cœur des réseaux nationaux et internationaux de LRU.

L'ED Euclide est membre du réseau national REDOC SPI et du *PhD committee* du projet de réseau de six universités européennes *EU-CONEXUS*. Elle est également la structure fédératrice de la formation doctorale du projet LUDI consacré au développement du Littoral urbain durable et intelligent à l'échelle mondiale. Elle bénéficie d'une attractivité certaine puisqu'en 2019 70 % des doctorants ont obtenu le diplôme de master ou équivalent dans une autre université française que LRU et 15 % dans une université étrangère. Enfin, 11 % des doctorants sont financés par des bourses étrangères. Elle favorise et soutient par appel à projets avec participation des laboratoires d'accueil la mobilité internationale des doctorants en vue de la réalisation d'une cotutelle de thèse ou l'obtention d'un label européen. Les montants alloués vont jusqu'à 3 000 euros par doctorant avec un volant financier total de l'ordre de 15 à 20 000 euros selon les années.

### **Encadrement et formation des doctorants**

L'ED Euclide a accueilli 261 doctorants en 2017 (61 primo-entrants), 252 en 2018 (55 primo-entrants) et 245 en 2019 (51 primo-entrants). Cette légère baisse est sans doute le résultat de la politique volontariste de l'ED pour limiter le sur-encadrement et ainsi améliorer le suivi au quotidien des doctorants.

Sur les 245 potentiels encadrants, le nombre de titulaires d'une HDR est en progression de 140 à 159 en 3 ans donc environ 2 doctorants par HDR, ce qui représente un très bon taux.

L'ED a fixé dans son règlement les taux d'encadrement et la procédure permettant le co-encadrement par les non HDR dont l'autorisation est donnée par la commission de la recherche de LRU. Ainsi, la limite est de 2 encadrants par doctorant pour les thèses à 100 % LRU et à 4 pour les thèses en partenariat dont 50 % LRU. Les limites d'encadrement sont en STS de 300 % (ou 5 doctorants) par HDR et 150 % (3 doctorants) pour les non HDR autorisés à co-encadrer ; en SHS de 600 % (6 doctorants) pour les HDR et 150 % (3 doctorants) pour les non HDR. L'ED veille à l'application de ses limites et s'autorise à refuser une nouvelle inscription en cas de dépassement. L'ED pratique également une politique incitative au co-encadrement fondée sur le principe d'une formation par l'encadrement qui explique en partie l'augmentation du nombre de HDR depuis sa création. Cette politique pourrait être complétée avec l'aide de l'établissement par une incitation à la soutenance de l'HDR accompagnée voire conditionnée par une formation générale à l'encadrement doctoral et à l'insertion des docteurs. Ces dispositions pourraient contribuer à soutenir les efforts de l'ED et réduire les sur-encadrements encore existant.

Le suivi des doctorants par l'ED est assuré par les dispositifs classiques qui ne sont pas tous consolidés. Le comité de suivi individuel (CSI) est mis en place dès la première inscription mais ni la convention de formation ni le portfolio du doctorant ou dispositif d'autoévaluation des compétences ne sont formalisés et il conviendra de le faire rapidement. Le CSI est constitué et se déroule suivant les dispositions de l'arrêté de 2016. En pratique, il se réunit avant la fin de 2<sup>ème</sup> inscription et de toute nouvelle inscription dans les cas dits ordinaires et plus tôt à la demande du doctorant du DT ou du responsable du domaine scientifique de l'ED, le plus souvent en cas de difficulté. Il peut

alors être complété par deux experts scientifiques, un représentant des doctorants élu au conseil de l'ED, un représentant de l'équipe d'accueil et le responsable du domaine scientifique de l'ED. Ce dispositif joue un rôle important dans la détection et le traitement des conflits dans lesquels les responsables de domaines sont les premiers relais de l'ED en leur qualité de membres du bureau. Elle pourrait être complétée à l'avenir par la nomination au titre de l'ED d'un tuteur référent pour la durée de la thèse. Les processus de gestion des conflits ne sont pas davantage décrits et gagneraient à faire l'objet d'un paragraphe dans le règlement.

La réinscription au-delà de la troisième année nécessite une dérogation que l'ED ne valide qu'après examen du dossier. Elle est conditionnée au maintien de financement du doctorant si la soutenance doit se tenir après la fin de l'année civile. Les doctorants et en particulier ceux du secteur SHS peuvent bénéficier d'une aide de l'ED à la soutenance de 600 à 800 Euros.

L'ED Euclide impose 90 heures de formation complémentaire pour la soutenance ce qui correspond aux exigences standard des autres ED : 6 modules de 15 heures dont 2 au moins en formation transversale et 2 au moins en formation spécialisée. Il n'y a pas de dispositif d'évaluation par les doctorants. L'application du modèle européen des ECTS (*european credits transfert system*) est envisagée dans le projet. Elle propose et finance 15 UE (unités d'enseignement) transversales dont l'éthique et certaines en partenariat avec l'ADhocs (Association des jeunes chercheurs et doctorants de La Rochelle). Les UE spécifiques sont conçues par les UR souvent à la demande des doctorants et validées par l'ED. L'ED applique une politique incitative sous la forme d'un soutien financier aux UR favorisant la mise en place des formations et la participation aux formations externes (école d'été, workshop, cours dans d'autres ED) pour un montant de 600 à 800 Euros pour 20 à 25 doctorants par année soit 10 000 euros en 2018, 18 000 en 2019, 13 000 pour les 6 premiers mois de 2020. Ainsi ont été organisées une formation au langage Python, un cycle de conférences sur la méthodologie de préparation d'un doctorat en droit, un cours sur les traitements protecteurs de surface et un cours sur les méthodes numériques et modélisation multi-échelles.

Par ailleurs, les doctorants peuvent suivre toute formation proposée dans une autre université pour laquelle une demande de validation est demandée au préalable par l'ED. Elle peut également prendre en compte des initiatives ou prises de responsabilité des doctorants en particulier dans l'association ADhocs. L'ensemble est solide et varié et permet aux doctorants ainsi de s'adapter à leur projet professionnel.

Les doctorants semblent attendre plus d'actions dans le cadre de l'animation par l'ED. Sur le modèle du colloque de fin de deuxième année organisé en partenariat avec l'ADhocs qui, par ailleurs, est pris en compte dans la formation complémentaire, ils souhaiteraient que l'ED prenne l'initiative d'un événement se rapprochant des « Journées de l'ED » classiquement organisées dans d'autres ED avec, en plus de l'aspect scientifique, un aspect prospectif sur le suivi de carrière et l'insertion des docteurs par exemple. D'une manière générale les doctorants souhaitent être plus associés à la vie de l'ED à laquelle ils s'identifient mal et à l'organisation d'animations et souhaiteraient être plus sollicités dans ce sens. Autrement dit, le sentiment d'appartenance des doctorants à l'ED Euclide est à renforcer.

Une moyenne de 30 thèses sont soutenues par année civile. Leur durée est variable suivant les domaines scientifiques. Entre 2017 et 2019, elle a baissé de 82 à 62 mois en lettres et sciences humaines, elle s'est maintenue à 80 mois en droit, 50 mois en sciences de la gestion, 45 mois en mathématiques et informatique et moins de 40 mois en sciences de l'ingénieur et sciences de l'environnement. La moyenne est à 41 mois concrétisant les efforts de l'ED pour limiter la durée des thèses mais ces efforts doivent être poursuivis en particulier en droit, en lettres et SHS.

Le règlement inclut les conditions de l'autorisation de soutenance dont les doctorants sont informés en amont de la demande de soutenance. Elles sont classiques et il n'est pas fait état de cas où elles sont non remplies : validation de la formation complémentaire complète et publications issues de la thèse adaptées à chaque discipline. Le jury est constitué réglementairement de quatre à huit membres dont la moitié au moins extérieurs à l'établissement. Il n'est pas fait mention de doctorat en VAE (Validation des acquis de l'expérience).

Enfin, le taux d'abandon de 22 sur 252 en 2018/2019, en partie lié aux initiatives prises à juste titre par l'ED pour limiter le nombre de réinscriptions et le taux d'encadrement, apparaît trop important et devrait pouvoir être maîtrisé lors du prochain contrat.

### **Suivi du parcours professionnel des docteurs**

La préparation à la poursuite de carrière fait l'objet d'UE de formations transversales prises en charge par l'ED comme « bilan de compétences ou nouveau chapitre de thèse » et passe encore par la communication sur ces compétences à travers notamment la participation au concours « Ma thèse en 180 secondes ». Le projet envisage la participation à des salons pour l'emploi. Les réseaux d'industriels tissés par LRU et les UR dans le secteur STS sont également des supports importants pour l'insertion des docteurs. Ils devraient être développés dans le secteur SHS.

Sur le plan régional et national, le doctorat est valorisé par une cérémonie de remise de diplôme parrainée par une personnalité extérieure et l'ED est partie prenante de « Ma thèse en 180 secondes ». La valorisation internationale est faite par les thèses en cotutelle pour l'établissement desquelles Euclide a une politique proactive.

Le dispositif de suivi ne comprend pas d'outil de LRU et repose uniquement sur les ressources humaines de l'ED qui ne dispose pas par ailleurs de réseau d'alumni. Il faut d'autant plus souligner l'excellent taux de réponses à l'enquête puisque la quasi-totalité des docteurs ayant obtenu leur diplôme en 2014, 2015 et 2016 soit 128 docteurs ont répondu.

Le taux d'insertion cumulé des promotions 2014, 2015 et 2016 est très bon : 6 docteurs sont en situation inconnue (moins de 5 %), et 3 sont en recherche d'emploi (2,3 %). Les 119 autres (92,3 %) disposent d'un emploi rémunéré : 58 dans le secteur privé (45,3 %), 33 titulaires dans la recherche publique en recherche ou enseignement supérieur (25,8 %), 11 sur contrat (8,6 %), 4 titulaires dans la fonction publique autre que la recherche ou l'enseignement supérieur (3,1 %), 12 ont des contrats postdoctoraux (9,4 %) et 1 est dans une situation différente de celles décrites ci-dessus (moins de 1 %).

Ces excellents résultats mériteraient d'être exploités afin de nourrir une véritable base stratégique dans la réflexion de l'ED et plus abondamment diffusés auprès des acteurs et des partenaires de l'ED et des doctorants en particulier.

## Autoévaluation et projet

La procédure d'autoévaluation n'est pas décrite. Elle est constituée de remarques au fil du bilan et de suggestions dans le projet dont une liste des points forts/opportunités et faiblesses/risques et de réponses cohérentes uniquement présentées lors de la visite.

Les points forts/opportunités auxquels on peut souscrire sont le rattachement à une seule tutelle traduite par une dotation financière notable, une gestion par le bureau de l'ED tenant compte de toutes les sensibilités de l'ED, une activité transversale qu'il faut comprendre comme une offre de formation riche et attractive et l'établissement d'un règlement intérieur. Sur ce dernier point, le projet devra intégrer des compléments sur la base existante.

De fait, il n'y a pas de changement dans le fonctionnement de l'École doctorale. Le périmètre de son adossement scientifique reste le même mais sa structuration est complétée par la demande de création par LRU et l'UBM (Université Bordeaux Montaigne) d'une nouvelle UR D2IA (Dynamique interaction, interculturalités asiatiques) qui ne modifie pas le potentiel d'encadrement mais fédérerait les équipes dédiées aux recherches en asiatologie des deux universités.

L'offre de formation va également s'enrichir de celle de l'ED Bordeaux Montaigne Humanités dans le cadre d'un partenariat renforcé. L'ED va prendre toute sa part dans le développement de l'EU-CONEXUS et la mise en place de l'Institut LUDI regroupant les formations de master et doctorat incluant la mise à disposition de locaux et une amélioration de son site internet qui lui procureront une visibilité et une accessibilité.

Les points faibles/risques pris en compte dans le projet sont la jeunesse et le besoin de consolidation, le manque d'outils de gestion, d'acquisition et de fiabilisation des données, la visibilité et l'accessibilité du site internet non encore optimisées et les actions jugées trop faibles à l'endroit des docteurs. Elles soulignent aussi le risque pour un établissement et une ED de taille « modeste », dans un environnement régional en constante évolution, de « concentration » des formations doctorales qu'il faut sans doute comprendre par risque d'abandon de la formation doctorale dans certaines disciplines mais les éléments mis à disposition ne permettent pas de le mesurer.

## Appréciation globale

Créée le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Euclide, l'ED multidisciplinaire et unique de l'Université de La Rochelle (LRU), a su s'organiser sur les bases des six ED précédemment existantes et trouver des modes de fonctionnement communs entre secteurs STS et SHS pour préserver le développement de chaque domaine scientifique et l'équité de traitement des toutes les UR et de tous les doctorants. Le très bon adossement scientifique et la spécificité dans le domaine du littoral urbain de LRU rendent l'ED attractive sur le plan national et visible dans son écosystème (université, collectivités locales et territoriales) malgré une communication que le projet prévoit d'améliorer et d'étoffer rapidement.

L'ED bénéficie de l'important soutien de LRU qui en a fait une des briques essentielles de sa politique de développement. Elle bénéficie aussi d'un très bon soutien des UR.

La gouvernance mise en place est règlementaire, efficace et équilibrée mais il conviendra de formaliser tous les documents requis par l'arrêté du 25 avril 2016 et en particulier la convention de formation et le portfolio des doctorants et rendre plus facilement accessible la charte du doctorant. De plus, l'ED Euclide a pris soin de maîtriser



les taux d'encadrement, de proposer une offre de formation adaptée à tous les doctorants et des règles de recrutement et de financement équitables mais n'a pas encore optimisé le rôle et la place des doctorants dans la vie de l'ED, ce qui dessert leur sentiment d'appartenance et nuit à l'identité de l'école doctorale.

### Points forts

- Collaboration étroite avec La Rochelle Université et les UR.
- Positionnement clair et adossement scientifique solide.
- Structuration de la gouvernance et règles de fonctionnement permettant un développement de toutes les disciplines.
- Financement de tous les doctorants.
- Moyens humains et financiers solides.
- Très bonne insertion des docteurs à quatre ans.
- Attractivité nationale.
- Taux d'encadrement maîtrisé.
- Offre de formation doctorale pouvant s'adapter aux parcours des différents doctorants.
- Très bonne intégration dans le périmètre des acteurs régionaux (établissements collectivités).
- Collaboration avec l'association ADhocs.

### Points faibles

- Convention de formation et portfolio non formalisés.
- Charte du doctorat non disponible sur le site internet.
- Suivi des doctorants salariés à renforcer et taux d'abandon à maîtriser.
- Communication interne, externe et à l'international insuffisante.
- Place des doctorants dans la vie de l'ED et animations auprès des doctorants perfectibles.
- Absence d'évaluation des formations.
- Absence de locaux dédiés.
- Outils de gestion, de suivi des doctorants et du devenir des docteurs insuffisamment développés.
- Résultats d'insertion insuffisamment diffusés.

## Recommandations

### À l'attention de l'école doctorale

Il est recommandé à l'ED Euclide de se mettre en conformité avec l'arrêté de 2016 en formalisant la convention de formation et le portfolio des doctorants.

Afin de renforcer son identité et sa visibilité déjà établie dans son écosystème, l'école doctorale Euclide a besoin de se doter de moyens de communication internes et externes plus complets et spécifiques en français et en anglais : entre autres, un site internet plus fourni et plus convivial, permettant de rendre accessibles à tous les documents réglementaires incluant la charte du doctorant, le guide du doctorant bilingue et de mettre en avant les réalisations et la vie de l'ED.

Par ailleurs, l'école doctorale se doit de veiller à une plus grande participation des doctorants dans la vie de l'ED pour favoriser son identité et leur sentiment d'appartenance, tout en poursuivant son partenariat avec l'association ADhocs et en rétablissant bien l'équilibre des rôles respectifs. Elle devrait par exemple prendre l'initiative de plus d'événements les concernant (journée de l'ED plus étoffée, catalogue alumni par exemple), ce que les moyens en fonctionnement alloués permettent, et en les incluant dans leur organisation ce que les doctorants souhaitent.

Enfin, dans le but de renforcer ses procédures de suivi des doctorants, elle devrait inclure dans ses projets la réunion du CSI dès la fin de la première année, la présence d'un tuteur nommé dès le début du doctorat et veiller à actualiser voire à compléter son règlement par, entre autres, la déclinaison du processus de gestion des conflits. Les efforts de l'ED doivent encore se poursuivre notamment en direction des doctorants salariés (surtout en SHS) dont le financement semble plus hétérogène que les chiffres ne le traduisent.

## À l'attention de l'établissement

Il conviendrait de développer et de renforcer la visibilité de l'ED en particulier en la dotant des outils et des moyens de communication interne, externe et internationale et des outils de gestion et de suivi des doctorants et devenir des docteurs et en concrétisant le projet de locaux dédiés. L'établissement a un rôle à jouer pour conférer à cette ED les pleins moyens d'assumer son apport à la politique d'établissement, qui doit aussi reposer sur sa pleine capacité à agir auprès des doctorants et chercheurs.

Ses efforts pour traiter équitablement tous les doctorants et domaines disciplinaires qu'elle affiche devraient continuer d'être encouragés.

Une politique plus incitative de formation à l'encadrement doctoral des co-encadrants et de soutien à la soutenance de l'HDR contribuerait à améliorer encore l'encadrement des doctorants et l'insertion des docteurs.

## Observations de l'établissement

## Réponse à l'HCERES sur l'évaluation de l'ED

D'abord, nous tenons à remercier très sincèrement le délégué et l'ensemble du comité pour le travail réalisé pour ce rapport et la qualité de nos échanges lors de la visite en visioconférence. Les éléments de réponses sont résumés ci-après selon les indications de l'HCERES reçues par mail le 9 septembre dernier.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

### Erreurs factuelles :

Nous n'avons pas d'erreurs factuelles à relever, d'où l'absence de document déposé dans la GED.

Cf. Fichier Word joint.

### Observations :

Fonctionnement et adossement scientifique

- Les recommandations formulées sont les bienvenues. Cependant, s'agissant du complément au règlement des études sur l'attribution des contrats doctoraux de LRUniv et des collectivités : cette politique relève de la CR à LRUniv et il sera difficile de la rajouter dans un règlement car évolutive en fonction de la politique de l'établissement et ne relève pas des prérogatives de l'ED selon le fonctionnement à LRUniv. Il reste que le bureau de l'ED participe aux auditions des porteurs de thèse et émet un avis sur la qualité de l'encadrement.

Encadrement et formation des doctorants

- Page 6, §8 : « *D'une manière générale les doctorants souhaitent être plus associés à la vie de l'ED à laquelle ils s'identifient mal et à l'organisation d'animations et souhaiteraient être plus sollicités dans ce sens. Autrement dit, le sentiment d'appartenance des doctorants à l'ED Euclide est à renforcer.* » Le lien avec les doctorants nous semble bon et il est assuré via nos relations avec l'ADOCS. L'association des doctorants ADOCS rencontre ces dernières années beaucoup de difficultés à élargir la participation active des doctorants dans les différentes activités qu'elle organise avec le soutien d'Euclide. Les deux années de Covid ont eu pour effet un éloignement encore plus marqué, notamment chez les doctorants en SHS. Il en est de même avec les "doctoriales" programmées fin mai 2020 et prévues en pleine immersion (Résidence Lafayette, nord-ouest de La Rochelle : 2,5 jours, avec nuitées et repas) qui ont dû être annulées. Nous avons prévu que le colloque des doctorants (présentations orales et affiches) allait être complété avec précisément différents ateliers sur les perspectives de carrière (avec le Pôle Orientation et Insertion) et le témoignage d'anciens docteurs, le tout dans une ambiance conviviale. En 2021, les restrictions du mois de mai étaient quasi-identiques. Suite à l'enquête qui leur a été proposée, la majorité des doctorants ayant répondu (taux de réponse de 35%) n'ont pas souhaité un colloque virtuel mais présentiel qui

s'est déroulé les 23 & 24 septembre 2021 avec plusieurs activités, prix à gagner et moments de convivialité.

- Page 6, §10 : « *[dans le règlement] il n'est pas fait mention de doctorat en VAE (Validation des acquis de l'expérience).* » En fait, dans sa page 2, le règlement stipule, sans doute de façon insuffisamment détaillée, : « Cas des validations des acquis de l'expérience (VAE) : Les demandes d'inscription des candidats à une VAE, ainsi que toute demande d'inscription particulière, sont étudiées par le Bureau de l'ED. »

Pour le reste, nous souscrivons aux remarques et recommandations du comité et l'ED avec l'aide des instances de l'établissement : présidence, VP-Recherche et Institut LUDI, s'attachera à réaliser les améliorations attendues.

Pr. Karim Aït-Mokhtar  
Directeur de l'ED n° 618 « Euclide »  
La Rochelle Université



Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

